

[< TOURS](#)

## Après l'embrouille en boîte, il menace de son fusil et tire

Publié le 06/11/2018 à 04:55 | Mis à jour le 06/11/2018 à 10:13



Après l'embrouille en boîte il menace de son fusil et tire

© Photo NR

**Beaucoup d'alcool, une dispute, des coups échangés et un état de fureur ponctué de tirs en l'air. Le VIP Club de Benais a évité un bain de sang samedi soir.**

**Tribunal correctionnel de Tours.** Une soirée comme les autres, samedi, à Benais. Du bon son. Quelques verres partagés entre amis, qui s'enchaînent, bien au-delà du raisonnable. Prélude aux mots, aux mains. Puis à l'impensable.

« J'ai vu quelqu'un arriver en marchant rapidement vers la boîte de nuit, braquant le fusil vers moi et en hurlant " Je vais te tuer, je vais tuer tout le monde ! " Je me suis vu mourir. » On comprend sans mal la peur ressentie par ce témoin, appelé, hier, à la barre du tribunal correctionnel de Tours.

### “ Il aurait pu causer un vrai carnage ”

Comme le gérant de la baraque à frites, installée les soirs d'ouverture sur le parking du VIP Club de Benais, il fait partie des « victimes » collatérales d'une histoire dont ils sont tous deux parfaitement étrangers (\*).

La faute à un différend éclaté plus tôt sur le dancefloor entre le prévenu et des proches de son ex-compagne. « Ils ont déjà menacé de s'en prendre à ma famille, de venir tout retourner chez moi », raconte l'homme de 26 ans, présenté selon la procédure de la comparution immédiate.

Si « l'excès de fureur » décrit par Jacques-Edouard Andrault, vice-procureur de la République, est caractérisé, le suspect a agi, aussi, « par peur, pour impressionner et dissuader », tente d'expliquer l'avocate de la défense, Me Louise Thome.

Sauf que dimanche, vers 3 h 20, après avoir quitté les lieux, il est revenu sur place. Et les deux coups de fusil de chasse tirés en l'air depuis le parking du VIP, « sans l'envie de faire de mal à personne », assure le prévenu, auraient pu occasionner beaucoup de dégâts. « Il pouvait causer un véritable carnage », pointe le représentant du ministère public.

Les clubbers, retranchés à l'intérieur sous la surveillance des videurs de la boîte, sont saufs. Sur le parking, on parlemente.

Ce que raconte le restaurateur ambulant, braqué – sur le torse puis le visage – « pendant une dizaine de minutes » par l'assaillant titubant.

Sa jeune fille de 14 ans assiste à la scène, tapie sous le plan de travail de la cuisine du camion.

« Sois raisonnable », lui intime le père de famille. Le premier témoin parvient à le calmer.

Le prévenu prend alors la fuite avec un ami, en voiture. Avant d'être pris en chasse par les gendarmes, sirènes hurlantes. Le conducteur s'excite, accélère pour semer les militaires. La course-poursuite s'achèvera vingt kilomètres plus loin, en Maine-et-Loire.

Le copilote est interpellé, le tireur a disparu. « Pour assumer sa bêtise », il finira par se présenter dimanche à la gendarmerie et reconnaître les faits.

Hier, pour violence avec arme en état de récidive légale, l'Angevin a écopé de dix mois de prison avec mandat de dépôt.

(\* ) Un troisième était absent des débats.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL A LA UNE LOCAL TOURS BENAIS BOURGUEIL A LA UNE FAITS DIVERS JUSTICE



**Julien COQUET**  
Journaliste, rédaction de Tours



Suivre @JuCOQUET

#### SES DERNIERS ARTICLES

- > [Tours : le Gilet jaune aux fumigènes condamné à six mois](#)
- > [Banque alimentaire cherche hébergement d'urgence](#)
- > [La Banque alimentaire de Touraine lance sa collecte d'hiver](#)

SUR LE MÊME SUJET